Genève, le 11 juin 2019

Jardi Meubles SA

Chemin des Boulangers 12

1294 Genthod

**Votre livraison – bulletin n° 751**

Madame, Monsieur,

La livraison de mobilier d’extérieur figurant sur le bulletin mentionné en objet, a été effectuée par votre service de transports ce jour et nous vous en remercions.

Comme nous avons immédiatement procédé au contrôle de la marchandise, nous sommes obligés de vous indiquer qu’elle répond partiellement à nos attentes.

En effet, deux articles, transat rouge, référence TS02, sont défectueux et par conséquent inutilisables. De plus, nous n’avons pas reçu les articles CP25, soit 15 chaises pliantes de couleur jaune, prix unitaire CHF 19.95.

Pour attester de ce qui précède, vous trouverez, en annexe, la copie de notre commande et de votre bulletin de livraison ainsi qu’une photo de l’article défectueux.

Pour des raisons d’organisation et conformément à notre ordre, nous devions pouvoir disposer de l’ensemble de ce matériel pour, au plus tard, la fin du mois de juin. Aussi, nous vous communiquons notre désappointement quant à votre livraison.

Dès lors, nous vous prions d’agir en conséquence et de prendre les dispositions nécessaires pour remédier à cette situation d’ici au 19 juin 2019 faute de quoi, vous voudrez bien considérer notre commande comme nulle et non avenue et les articles déjà livrés seront à votre disposition.

De plus, à titre de dédommagement du préjudice subi par ce retard, nous attendons une remise supérieure à celle prévue, soit 8 % au lieu de 5 % et une mise à jour de votre facture.

Finalement, nous vous prions de nous envoyer, par retour du courrier, une confirmation de votre engagement pour cette livraison complémentaire dans le délai imparti.

Dans cette attente, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Cinétransat

Julien Dubois

Responsable logistique

**Annexes mentionnées**